

Membres de droit – Article 10 1° du Décret n°1989-902

Olivier DUHAMEL	Président de la FNSP ou son représentant
David ALIS	Président de l'Université RENNES 1 ou son représentant
Thierry LE GOFF	Directeur de la DGAFP ou son représentant
Patrick GERARD	Directeur de l'ENA ou son représentant

Personnalités extérieures – Article 10 2° du Décret n°1989-902

Yann LEJOLIVET (Président)	Directeur départemental du CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE
Vincent DENBY-WILKES	Délégué régional de BRETAGNE EDF
Marie-Laure COLLET	Présidente du groupe KALICÉA
Alexandre BRAILOWSKI	Directeur de la responsabilité sociétale chez GDF SUEZ
Marcel ROGEMONT	Représentant du Président du Conseil Départemental
Bernard POULIQUEN	Représentant du Président du Conseil Régional

Professeurs – Article 10 3° du Décret n°1989-902

Vincent VALENTIN	Professeur des Universités
Romain PASQUIER	Professeur des Universités
Alan HERVÉ	Professeur des Universités
Arnaud STIMEC	Professeur des Universités
Thibault TELLIER	Professeur des Universités

Autres personnels d'enseignement et de recherche – Article 10 4° du Décret n°1989-902

Marta IGLESIAS	Maître de conférences
Gil DESMOULIN	Maître de conférences
Bruno TILLY	Maître de conférences
Claire TOUPIN- GUYOT	Maître de conférences
Aurélie JEHANNO	Maître de conférences

Représentants étudiants – Article 10 5° du Décret n°1989-902 et Article 4 du Règlement intérieur

Léonie BOULIER	1 ^{er} collège
Blandine LE PARC	1 ^{er} collège
Elisa GICQUIAUD	2 ^{ème} collège
Pablo PATARIN	2 ^{ème} collège
Alexandre CROZIER	2 ^{ème} collège
Barnabé QUEMENER	3 ^{ème} collège
Jeanne THOMAS	3 ^{ème} collège
Marc-Olivier LACROIX	3 ^{ème} collège
Sandra PINTO-PINHEIRO	4 ^{ème} collège

Représentant des personnels ingénieurs, techniciens, administratifs, ouvriers et de service - Article 10 6° du Décret n°1989-902

Caroline BIARD	Représentante des personnels
----------------	------------------------------

Invités à titre consultatif – Article 24 du Règlement intérieur

Pablo DIAZ	Directeur de l'IEP
Edith LOYER	Agent Comptable
Isabelle PELLERIN	Rennes Métropole
M'hammed DRISSI	Directeur INSA
Emmanuel FRENEL	Association des anciens

Invités à titre consultatif - article 222 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique

Didier JARNIGON	Contrôleur budgétaire régional
-----------------	--------------------------------